

ED 544 : INTER-MED

AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

Monsieur Kévin MOUKORI soutiendra sa thèse le **12 juin 2026 à 8h30** à **Université de Perpignan via Domitia, Bibliothèque universitaire, salle orange, 52 avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex 09, salle Salle orange**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit public**.

TITRE DE LA THESE : L'amicus curiae dans l'arbitrage international

RESUME : L'amicus curiae est entré dans l'arbitrage international par une porte étroite : celle d'un mécanisme marginal, toléré à titre exceptionnel et largement dépendant du pouvoir discrétionnaire des tribunaux. Cette thèse analyse la trajectoire d'un instrument procédural qui, au fil des réformes institutionnelles et de la pratique jurisprudentielle, a progressivement dépassé sa fonction initiale d'auxiliaire du juge pour devenir un acteur de légitimation du contentieux arbitral international. La recherche s'articule autour de la question suivante : comment l'amicus, selon les cadres institutionnels dans lesquels il s'insère, est-il passé d'un mécanisme procédural destiné à l'efficacité de l'arbitrage à un vecteur de structuration de nouvelles formes de gouvernance juridique transnationale ? L'approche adoptée est comparative, fonctionnelle et critique. Elle croise l'arbitrage d'investissement et l'arbitrage commercial, les juridictions arbitrales et les juridictions internationales de droit public, tout en mobilisant notamment les apports de la TWAIL afin de mettre en lumière les asymétries structurelles qui traversent la pratique des amici. La première partie met en évidence l'institutionnalisation différenciée du mécanisme. Si l'arbitrage d'investissement connaît une reconnaissance textuelle et jurisprudentielle progressive, portée par les réformes du CIRDI et les règles de transparence de la CNUDCI, l'arbitrage commercial demeure marqué par des résistances structurelles liées à la confidentialité et à l'autonomie des parties. La seconde partie démontre la consolidation de l'amicus comme acteur autonome de la régulation juridique internationale. Elle analyse sa diffusion inégale dans les juridictions internationales, les asymétries persistantes entre acteurs du Nord et du Sud global, ainsi que son influence normative croissante dans la formation de standards transnationaux. Le chapitre prospectif final propose les conditions d'une intégration statutaire effective dans les futures juridictions permanentes d'investissement, à travers des garanties procédurales concrètes : harmonisation temporelle, critères matériels d'argumentation, mémoire standardisé et figure de l'amicus coordinator. Au terme de cette recherche, l'amicus curiae apparaît comme un révélateur des mutations contemporaines du droit international : fragmenté, contesté, mais en quête constante de légitimité par l'intégration de nouvelles voix.

Directeur de thèse :

Géraldine GIRAUDEAU, VIP - Centre de Recherche Versailles Saint Quentin Institutions Publiques - Université Paris-Saclay GS Droit

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra

Le jury sera composé de :

- M. Patrick JACOB, Professeur agrégé, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne (**Rapporteur**)
- Mme Sabrina ROBERT, Professeure agrégée, Nantes Université (**Rapporteur**)
- Mme Géraldine GIRAUDEAU, Professeur agrégé, Université Paris-Saclay GS Droit (**Directeur de thèse**)
- Mme Marie-Clothilde RUNAVOT, Professeure des universités, Université Toulouse Capitole (**Examinateur**)
- M. Makane MBENGUE, Professeur ordinaire, Université de Genève (**Examinateur**)
- M. Jacobo RIOS RODRIGUEZ, Professeur des universités, Université de Perpignan via Domitia (**Examinateur**)